

Dr. Andreas Meili
Rechtsanwalt

R/en avance par email

Radiotelevisione svizzera italiana RSI

M. Philippe Blanc

Redattore

Casella postale

6903 Lugano

Dr. Herbert Pfortmüller
Rechtsanwalt

Samuel Roth
Rechtsanwalt, MBA

Zurich, le 13 janvier 2017

PetroSaudi / RSI

Monsieur,

Référence est faite à vos courriers des 11 décembre 2016 et 10 janvier 2017, dans lesquels vous nous indiquez de préparer un reportage télévisé sur l'affaire 1MDB et ses implications pour la banque tessinoise BSI et sollicitez les points de vue de Messieurs Tarek Obaid et Patrick Mahony.

Nous relevons que PetroSaudi n'a aucune relation contractuelle avec BSI, de sorte que nous peinons à comprendre la pertinence d'impliquer PetroSaudi dans ce reportage. Cela étant précisé, PetroSaudi se détermine sur vos questions comme suit :

- Une Joint-Venture entre PetroSaudi et 1MDB a été mise en place en septembre 2009. La participation de 1MDB dans cette coentreprise était initialement un placement en actions qui a été converti par la suite en prêt islamique. Le prêt a été remboursé en juin 2012, date à laquelle les relations commerciales entre PetroSaudi et 1MDB ont pris fin et la Joint-Venture a été liquidée.
- Monsieur Jho Low a des liens étroits avec le Moyen-Orient depuis de nombreuses années et a été très actif dans le monde des affaires en Malaisie. Il a ainsi été consulté de manière informelle dans le cadre de la constitution de dite Joint-Venture. M. Low n'a jamais été rémunéré par PetroSaudi.
- Xavier Justo est un ancien employé de PetroSaudi qui a été condamné en Thaïlande après avoir été reconnu coupable de tentative de chantage. Ce dernier avait en effet soustrait à PetroSaudi, la veille de son départ de l'entreprise, 90 gigaoctet de données informatiques pour ensuite menacer son ancien employeur de révéler des données confidentielles et relatives au secret d'affaire s'il n'obtenait pas de l'argent. Ce dernier a par ailleurs confirmé

qu'il n'était pas un *whistle-blower* mais que sa motivation était purement financière. Ces éléments ont été largement relayés dans la presse.

Ainsi que nous l'avons exposé, nous peinons à comprendre la pertinence des éléments susvisés eu égard au sujet du reportage que vous annoncez préparer, à savoir les implications de la banque BSI dans le cadre de l'affaire 1MDB. Nous ignorons par ailleurs quels éléments vous entendez présenter au sujet de PetroSaudi mais relevons que tout lien que vous feriez entre cette dernière et 1MDB, respectivement BSI, susceptible de suggérer aux téléspectateurs que PetroSaudi et/ou ses animateurs seraient impliqués dans des opérations répréhensibles serait diffamatoire. La diffusion de telles allégations causera inévitablement une atteinte à la réputation de mes mandants, de même qu'un préjudice financier à PetroSaudi. Votre responsabilité sera engagée, avec potentiellement des dommages économiques importants.

A cet égard, je relève à toutes fins utiles que tant PetroSaudi que ses employés nient tout acte répréhensible et rejettent toute allégation selon laquelle ils seraient impliqués dans un détournement de fonds en lien avec 1MDB, directement ou indirectement. D'ailleurs, aucune procédure pénale n'a été ouverte contre les sociétés du groupe PetroSaudi, ses employés ou ayant-droit économiques, ce que les autorités pénales, notamment de la Confédération suisse, vous confirmeront volontiers.

Tous droits réservés.

En vous priant de prendre connaissance de ce qui précède, je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées.



Dr. Andreas Meili